

SEANCE DU 08 JUIN 2015 A 19H00

Sont présents : MM BAUDRY-GOURON- BASILE –BRIAND- ALLIET- HOURDOU-
MENIER- FOUSSARD - VILLEMAINE-JACQUELIN.
MMES COMBREAU et LOUP.

Absent: /

Procuration : Mr LASSIER à Mr BASILE.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le quorum étant atteint Mme LOUP est élue secrétaire.

**I- APPROBATION DOCUMENT D'AMENAGEMENT ET DEMANDE DU BENEFICE
DU 2° DE L'ARTICLE L122-7 DU CODE FORESTIER**

Mr le maire indique que le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-1 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- La définition des objectifs assignés à cette forêt
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Ouï l'exposé de Mr le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis FAVORABLE au projet d'aménagement forestier proposé et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux sites Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

II- POINT P.L.U.I

Mr le maire présente un résumé de la réunion qui s'est tenue au cube le vendredi 5 juin dernier. Les services de l'état semblent à l'écoute des attentes des communes. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une prochaine réunion ouverte aux élus sur inscription se tiendra au cube le 23 Juin à 9h30 (inscriptions avant le 15 Juin).

III- REVISION DES LOYERS AU 1 JUILLET 2015

Considérant que les loyers maximum évoluent chaque année au 1^{er} juillet conformément à la convention, en fonction de l'indice du coût de la construction du premier trimestre de l'année (avril 2015 –parution JO du 16/04/2015), les loyers doivent être revus à la hausse de 0.15 %. Le conseil municipal arrête ainsi qu'il suit les montants des loyers applicables au 1^{er} juillet 2015.

T3 :1, place Pierre Alliet	385.01 €
T2 : 1bis, place Pierre Alliet	308.15 €
T3 : 3, place de l'église	390.58 €
T3 : 15, rue principale	Vacant projet de réhabilitation
T2 : 5, place de l'église	423.15 €
Garage place de l'église	18.06 €

IV- COMPTE RENDU VISITE DU LOGEMENT 15 RUE PRINCIPALE

Suite au départ des locataires du 15 rue principale la commission des bâtiments a visité le logement où des travaux sont nécessaires pour une remise en location. Le conseil municipal décide de réfléchir sur un projet de réhabilitation et décide à l'unanimité de confier l'étude à un architecte.

3 phases de travaux :

- 1 : logement actuel
- 2 : ancienne classe
- 3 : agrandissement en partie sud

Les phases 1 et 2 vont être étudiées dans un premier temps. Monsieur le Maire est chargé de contacter 2 cabinets d'architecture.

V- REFORME INTERCOMMUNALITE

Face à la réforme de la carte intercommunale de la 4^{ème} circonscription d'Indre et Loire le conseil municipal à l'unanimité (15 favorables) donc demande à ce que la Communauté de Communes du Bouchardais rejoigne celle de Chinon Vienne et Loire considérant que le bassin de vie de notre territoire est bien Chinon (économie, emploi, tourisme, viticulture etc....)

Dans le cas d'un autre découpage la Commune de Cravant demanderait son retrait de la Communauté de Communes du Bouchardais pour rejoindre celle de Chinon Vienne et Loire.

VI- COMICE AGRICOLE

Monsieur le maire rappelle aux conseillers municipaux que le comice agricole aura lieu les 5 et 6 septembre. Le défilé de chars aura lieu le dimanche. Le conseil municipal décide (3 voix favorables, 3 abstentions, 9 défavorables) de ne pas réaliser de char et par conséquent, de ne pas participer au défilé du dimanche.

VII- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Mr le maire rappelle aux conseillers municipaux le montant des travaux de la deuxième tranche de sécurisation en centre-bourg qui s'élève à 79 489.20€ TTC.

Mr le maire précise que seule la subvention du département (CDDS) est assurée. La demande de subvention au titre des amendes de police étant restée sans réponse à ce jour. Aussi précise-t'il qu'une subvention au titre de la réserve parlementaire pourrait être demandée à Mr Laurent BAUMEL, député de la 4^{ème} circonscription d'Indre-et-Loire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de solliciter une subvention de 3 400€ auprès du député de la 4^{ème} circonscription, Mr Laurent BAUMEL.

-

- ARRETE le plan de financement des travaux comme suit :

Montant dépenses TTC :	79 489.20€
Amendes de police :	16 560.25€
CDDS :	20 296.00€
Subvention réserve parlementaire :	3 400.00€
Autofinancement :	39 232.95€
TOTAL :	79 489.20€

Mr le maire est chargé de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Mr le député de la 4^{ème} circonscription d'Indre-et-Loire

VIII- DEVIS MSE

Mr le maire présente le devis de MSE s'élevant à 2 870.40€ TTC pour le remplacement des couteaux du poste de refoulement principal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'offre de prix de MSE et décide de lui confier les travaux de remplacement des couteaux du poste de refoulement principal.

IX- DEVIS DALLE ATELIER COMMUNAL

Mr le maire présente le devis de la société BATISOL DALLAGE s'élevant à 3 376.80€ TTC pour la réalisation d'une plate-forme extérieure de 56 m² à l'atelier communal.

Après en avoir délibéré, trouvant le montant trop onéreux, le conseil municipal décide de demander un devis à la SA HEGRON pour la réalisation d'une dalle en béton.

X- SENTIER RURAL N°74

Mr le Maire rappelle que par délibération en date du 08 décembre 2014, le conseil municipal avait donné son accord de principe pour l'aliénation du sentier rural n°74, d'une contenance de 107 m² au lieu-dit « Malvault ».

Le conseil municipal prend connaissance du registre d'enquête publique qui s'est déroulée du 15 avril 2015 au 30 avril 2015 inclus.

Considérant la réclamation notifiée au registre d'enquête publique et compte-tenu du rapport de Mr le commissaire enquêteur,

Considérant que ce sentier rural n'est plus utilisé et dessert seulement la propriété de Mr BESSE et les terrains de Mme GASCHET, le conseil municipal confirme l'aliénation du sentier rural n°74 au lieu-dit « Malvault » moyennant deux clauses :

- qu'un droit d'accès à ses parcelles devra être autorisé à Mme GASCHET par le biais d'un portillon en partie basse et un en partie haute.

- Droit d'accès transmissible aux héritiers de Mme GASCHET en cas de décès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve et autorise la vente du sentier rural n°74 à Mr Gabriel BESSE pour une contenance de 107m2 au prix d'1 € le m2

De même, le conseil municipal précise que les frais relatifs à l'enquête publique, au bornage et à la vente seront à la charge de Mr BESSE.

Mr le Maire est chargé de transmettre la présente délibération au notaire SCP SIGONNEAU à l'ILE BOUCHARD ainsi qu'aux services du cadastre à CHINON.

XI- DEVIS BORNE INCENDIE LA VARENNE

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la facture de VEOLIA correspondant au devis approuvé par délibération en date du 16 septembre 2014, pour la pose d'un poteau incendie à La Varenne.

Le conseil municipal avait alors décidé de partager les frais avec la SCI de La Varenne et Mr Pascal RANGER, riverains.

Considérant que la SCI de La Varenne et Mr RANGER sont assujettis à la TVA, Mr le Maire suggère à ce que la facture soit divisée et établie à chacun des partis soit 1 463.78€ TTC chacun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander à VEOLIA d'annuler ladite facture et de la refaire aux 3 noms (Commune- SCI de La Varenne- Mr Pascal RANGER). Mr le maire est chargé de contacter VEOLIA.

QUESTIONS DIVERSES :

Jury criminel : Le 17 juin à 9h salle Anne de Rohan à la mairie de Ste Maure de Touraine, Mr BRIAND ira avec une copie de la liste électorale

Fête de fin d'année des écoles : Le vendredi 19 juin à 18h15 à la salle des fêtes de Cravant.

VETIBOX : Mr le maire informe le conseil que 2T280 de vêtements ont été collectés à Cravant en 1 an (2014)

Numérotation des rues : Mr le maire informe le conseil municipal que la poste de Chinon, service distribution, a validé la première étape du travail de la commission.

Soirée du 13 juillet : Elle aura lieu à La Varenne, à partir de 18h, animée par Denis Anim. Philippe PION fournira 7 barbecues, Mr le maire les ceps de vigne, le comité et Philippe PION les barnums.

Structure gonflable, pêche à la ligne, retraite aux flambeaux, feu d'artifice, bal public et gratuit.

La commune offre l'apéritif (Vin Rosé Pamplemousse Litchie) et le pain, Mr le Maire le vin.

L'installation se fera le 13 juillet à 9h

Repas des hameaux :

13 juin	21 juin	27 juin	4 juillet
Briançon	Malvault	Le Moulin à Tan	Rue des Vignes
12h30	12h30	12h30	12h30
B. BASILE	Ph. PION	Ph. PION	Ch. BAUDRY

Rallye des vins de Chinon : Il aura lieu le samedi 27 juin : routes fermées de 14h à 23h et le dimanche 28 juin : routes fermées de 7h à 16h.

Mr le maire étant absent, Mr BRIAND sera le référant en cas de problème.

Repas du conseil à l'étang de Guy FOUSSARD : Il aura lieu le mercredi 1^{er} juillet à 19h30 pour les conseillers municipaux, leurs conjoints et les membres consultants. Ce sera un couscous cuisiné par Mr Cousin

Travaux dissimulation au vieux bourg : Ils commenceront le 15 juin

Local : Mr JACQUELIN rappelle aux membres présents que Mr BOUTIN, paysagiste, est toujours à la recherche d'un terrain non inondable pour entreposer des copeaux et des déchets verts.

Fascicule du 14 juillet : Mr PION demande à ce que la corvée des chemins du 26 juin soit rappelée sur le fascicule du 14 juillet. (rendez-vous à 8h à la station- pot de l'amitié offert aux participants à midi)